

Monsieur Jean-François Carenco
Préfet de la Région Ile-de-France
5, rue Leblanc - 75911 Paris Cedex 15

Le mardi 26 janvier 2016

Monsieur le Préfet,

Nous nous adressons à vous pour vous faire part du point de vue que nous portons collectivement sur la Conférence régionale, lancée le 20 octobre dernier, et les groupes de travail qui s'en sont suivis.

Nous attendions de cette Conférence, sollicitée depuis de longues années, un cadre de travail visant la résorption des bidonvilles en Ile de France et l'accompagnement des personnes concernées vers le droit commun et l'insertion durable.

Or, nous voulons par ce courrier soulever des points de désaccords qui risqueraient, s'ils n'étaient pas pris attentivement en considération, de faire échouer les travaux en cours, et vous proposer des solutions alternatives qui nous paraissent mieux adaptées pour mettre fin à la situation indigne vécue quotidiennement par 7 000 hommes, femmes, enfants des 132 bidonvilles d'Ile de France, dans la 6^e puissance économique mondiale.

Vous trouverez à cet effet un document présentant 6 propositions qui ont été co-construites par des villes de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, par la Communauté d'agglomération de Plaine-Commune et par le Conseil départemental du Val-de-Marne, territoires tous concernés directement et massivement par la résurgence des bidonvilles, ainsi qu'avec la contribution des associations Médecins du Monde, Fondation Abbé Pierre et le Collectif Romeurope. Ces propositions ont été établies sur la base des expériences vécues sur nos territoires : elles constituent par conséquent une base permettant d'envisager des solutions efficaces et pragmatiques.

Nous attirons particulièrement votre attention sur deux points qui nous semblent être des préalables incontournables si nous voulons tous ensemble, Etat, collectivités locales, associations et citoyens engagés, proposer une issue à ces personnes privées du respect de leurs droits fondamentaux à vivre dans la dignité.

En premier lieu, nous voulons affirmer la nécessité d'un cadre réglementaire contraignant qui fixe une répartition territoriale solidaire de ces populations précaires, dans des bâtiments ou sur des terrains vacants dont une liste peut aisément être établie sur un territoire tel que celui de l'Ile-de-France. Il n'est plus acceptable que seules certaines villes accueillent massivement ces populations, persécutées dans leurs pays d'origine, tandis que nombre d'autres refusent catégoriquement de les accueillir. Le volontariat des villes ne peut en aucun cas être considéré comme la base permettant une répartition juste et solidaire. L'Etat et ses représentants doivent intervenir de manière déterminée et contraignante pour répartir l'accueil, non pas de façon « arithmétique » et arbitraire, mais en prenant en compte les situations locales et celles des familles concernées sur la base d'un véritable diagnostic social. La Conférence régionale et les Groupes de travail n'ont réuni que les villes qui ne détournent pas le regard devant cette situation humanitaire dramatique : en l'absence d'autres villes et départements (dont Paris), aucune solution pratique et opérationnelle ne pourra se dégager.

.../...

En second lieu, la question des moyens financiers et logistiques consacrés par l'Etat doit faire l'objet d'importantes précisions et d'ambitions clairement établies. Les améliorations provisoires, les constructions modulaires de transition, les missions nécessairement renforcées de la plateforme AIOS, l'accompagnement social appellent des moyens importants. Les collectivités concernées par ces situations le savent d'autant mieux compte tenu des efforts qu'elles engagent depuis de longues années déjà dans ce domaine, alors même que les dotations de l'Etat sont en baisse massive et continue. Or, pour le moment, peu d'engagements précis ont été donnés sur ce plan. Nous avons toutefois noté l'avis favorable exprimé par le représentant de l'Etat en charge de l'animation des groupes de travail à un renforcement et à un élargissement des missions de la plateforme AIOS, ainsi qu'à la proposition du Conseil départemental du Val-de-Marne d'une équipe pluridisciplinaire (professionnels de l'action sociale, de la santé en particulier) susceptible d'apporter des réponses immédiates aux situations d'urgence.

Nous souhaitons enfin réaffirmer que ni la pérennisation des bidonvilles par quelques aménagements, ni l'expulsion systématique des populations qui subissent ces conditions de vie indignes ne constituent des solutions. Elles ne sont que la conséquence du manque inacceptable de structures d'hébergement et de possibilités, à terme, de logements dont la responsabilité incombe à l'Etat. Un trop grand nombre de communes n'ont d'autre réponse que la seule pratique des expulsions systématiques, ceci ayant pour conséquence inacceptable de renvoyer et de concentrer ces populations sur un nombre limité de territoires.

Aussi, Monsieur le Préfet, nous sollicitons de votre haute bienveillance un rendez-vous au cours duquel nous pourrions aborder ces difficultés sur la base des propositions que nous vous adressons. Nous vous remettons à cette occasion un état détaillé des lieux potentiels d'accueil et des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre haute considération.



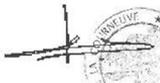
Philippe Bouyssou
Maire d'Ivry-sur-Seine



Pascal Beudet
Maire d'Aubervilliers



Patrice Bessac
Maire de Montreuil



Gilles Poux
Maire de La Courneuve



Azzédine Taïbi
Maire de Stains



Patrick Braouezec
Président de Plaine-Commune



Didier Paillard
Maire de Saint-Denis



Maud Tallet
Maire de Champs-sur-Marne



Pour le Président du Conseil
départemental du Val-de-Marne
et par délégation,
la Vice-Présidente
Fatiha Aggoune

Lutte pour la résorption des bidonvilles

Six propositions des collectivités

Ivry-sur-Seine, Aubervilliers, La Courneuve, Montreuil, Plaine-Commune, Saint-Denis, Stains, Conseil départemental du Val-de-Marne, Champs-sur-Marne

Suite à la tenue de la première conférence régionale sur « les campements illicites « Roms » en Ile de France », plusieurs collectivités (Ivry-sur-Seine, Montreuil, Champs-sur-Marne, Aubervilliers, La Courneuve, Saint-Denis, Stains, Plaine Commune, Conseil départemental du Val-de-Marne) s'associent pour faire six propositions de travail à l'Etat et engager fermement la lutte contre le mal-logement et la résorption des bidonvilles.

Si l'objectif de construction d'une réponse publique sous la responsabilité de l'Etat est largement partagé par les collectivités, les modalités de travail proposées par le Préfet de Région ne sont pas satisfaisantes. Les thématiques des « campements » et de « l'insertion » ne peuvent être traitées par des groupes de travail distincts, de surcroît dans des échéances aussi courtes.

Depuis plus d'une dizaine d'années, les collectivités locales, les associations et collectifs de soutien se sont confrontés, bien souvent seuls, à la résurgence des bidonvilles. L'absence d'une politique globale et coordonnée a entraîné une approche extrêmement coûteuse socialement et financièrement, notamment pour des villes déjà confrontées à de grandes difficultés.

Il est grand temps que ces efforts isolés fassent l'objet d'une politique publique partagée à l'échelle régionale, avec la mise en place de solutions souples et multiples, adaptées aux réalités de chacune des situations des 132 bidonvilles du territoire francilien (évacuation avec solution d'hébergement, stabilisation temporaire, projet d'insertion ou d'auto-construction etc.).

L'ensemble des acteurs (Etat, collectivités - y compris non directement concernées par la présence de bidonvilles - opérateurs sociaux, représentants de la société civile) doit être partie prenante de cette stratégie, dans le cadre des compétences et des responsabilités qui lui incombent.

Nos collectivités souhaitent l'organisation d'une nouvelle table ronde régionale, ouverte cette fois à l'ensemble des collectivités franciliennes et en présence du Conseil Régional, de la Ville de Paris, du Défenseur des Droits pour travailler sur les six propositions suivantes :

- 1 Elaboration et pilotage par l'Etat d'une stratégie régionale de résorption des bidonvilles sur l'ensemble du territoire francilien, selon un principe de solidarité territoriale. Cette stratégie doit être fonction, au-delà du nombre d'habitants résidant actuellement dans les bidonvilles, de la situation des communes (richesse du territoire, nombre de logements sociaux...) et s'accompagner d'une réquisition de bâtiments et terrains identifiés comme vacants, prioritairement dans les communes n'ayant pas de projet d'accueil de ces personnes. La répartition effective des populations concernées, tout en prenant en compte leur situation globale (relations familiales, sociales, scolarisation des enfants, suivi médical) afin de ne pas interrompre brutalement les parcours de vie, ne doit pas avoir pour effet de les maintenir dans les mêmes communes.

.../...

- 2** Mise en œuvre de cette stratégie par un comité de suivi régional et des comités de pilotage départementaux, piloté par un ministre désigné ou le Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL) avec des moyens renforcés, incluant les différents Préfets, le Conseil Régional, les collectivités locales, les opérateurs sociaux et les associations/collectifs, dont la place et le rôle nécessitent d'être réaffirmés. Il est souhaité que l'Etat soit co-pilote de l'ensemble des projets alternatifs portés par les collectivités et/ou associations sur le territoire francilien. Du point de vue opérationnel, les municipalités constituent un acteur et coordinateur central.
- 3** Application systématique de la circulaire de 2012 : respect des décisions de justice, des diagnostics sociaux et proposition de solutions de relogement adaptées aux réalités. A cette fin, les moyens permettant le respect réel et effectif de la circulaire doivent être mis en œuvre par les Préfets au-delà des seules villes où s'installent ces populations. Un trop grand nombre de communes n'ont en effet d'autre réponse que la seule pratique des expulsions systématiques. Une prise en charge globale (en particulier l'accès aux soins) doit intervenir sans délais et sans attendre les résultats des diagnostics.
- 4** Elargissement des moyens et des champs d'actions de la plateforme d'Accueil, d'Information, d'Orientation et de Suivi (AIOS). La plateforme doit s'accompagner d'un volet Hébergement et Domiciliation, condition indispensable à la sortie durable des bidonvilles et à l'entrée dans le droit commun. La dimension de l'insertion professionnelle doit être consolidée par l'articulation avec les dispositifs existants des collectivités locales. Les dispositifs de domiciliation doivent bénéficier de moyens supplémentaires conséquents et en urgence ; ils doivent faire l'objet d'une vraie répartition sur un plus grand nombre de communes.
- 5** Une démarche urgente du gouvernement en direction de la Commission européenne concernant la mise à disposition des fonds européens. Les 40 millions d'euros de Fonds européens restitués par la France faute de projets doivent être remobilisés en urgence. A l'échelle régionale, permettre un accompagnement des collectivités et des associations pour répondre aux appels à projet correspondants. Envisager la création d'un fond régional avec une ligne budgétaire unique pour faciliter le financement des projets. Des financements doivent également être mis à disposition par la Caisses des dépôts et consignations et la Banque publique d'investissement.
- 6** Lancement d'une Commission d'enquête parlementaire sur ces situations de grande précarité et sur la résurgence de bidonvilles, tels ceux dans lesquels se retrouvent des familles Roms, qui devra aboutir à des préconisations visant à ce que l'Etat garantissent l'insertion durable de ces populations dans le droit commun.

Le 26 janvier 2016